



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 7 mars 2024 par la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles de la Communauté française, sur un projet d'arrêté 'du Gouvernement de la Communauté française fixant le nombre maximal de candidats pouvant être admis à l'issue du concours d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires en vue de l'année académique 2024-2025', portant le numéro 75.827/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 11 mars 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.